

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

## RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 21 JUIN 2019

DELIBERATION N° CD-2019-06/34

Date de passage : 21 juin 2019



### Motion sur le projet de réorganisation de l'administration fiscale

DATE DE LA CONVOCATION : 7 juin 2019

PRESIDENT : François BONNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie GARCIA

ETAIENT PRESENTS : Marie Henriette BEAUGENDRE, Patrick BERTHAULT, François BONNEAU, Nicole BONNEFOY, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Michel BUISSON, Jacques CHABOT, Jeanine DUREPAIRE, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD, Marie-Claude GUIONNET, Didier JOBIT, Christine LABROUSSE, Isabelle LAGARDE, Maryse LAVIE-CAMBOT, Jean-Hubert LELIEVRE, François NEBOUT, Catherine PARENT, Florence PÉCHEVIS, Fabrice POINT, Sandrine PRÉCIGOUT, Marie-Claude ROCHARD, Thibaut SIMONIN, Jérôme SOURISSEAU, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, Jean-Paul ZUCCHI

#### ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIRS :

Agnès BEL	donne pouvoir à	Stéphanie GARCIA
Gérard BRUNETEAU	donne pouvoir à	Fabienne GODICHAUD
Samuel CAZENAVE	donne pouvoir à	François BONNEAU
Jeanne FILLOUX	donne pouvoir à	Thibaut SIMONIN
Brigitte FOURÉ	donne pouvoir à	Didier VILLAT
Annick RICHARD	donne pouvoir à	Marie-Claude ROCHARD
Emilie RICHAUD	donne pouvoir à	Pierre-Yves BRIAND
Frédéric SARDIN	donne pouvoir à	Jean-Michel TAMAGNA
Fatna ZIAD	donne pouvoir à	Michel BUISSON

RAPPORTEUR : François BONNEAU

Adoptée à l'unanimité

Pour :	38
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Non participé(s) :	0
Excusé(s) sans pouvoir :	0

#### Acte certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25 JUIN 2019  
Identifiant de télétransmission : /  
Publication au recueil des actes administratifs  
du Département : 25 JUIN 2019

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
Réunion du vendredi 21 juin 2019

N° CD-2019-06/34

**Motion sur le projet de réorganisation de l'administration fiscale**

**Le Département de la Charente vigilant sur le projet  
de réorganisation de l'administration fiscale**

Le Ministre de l'action et des comptes publics, Gérard DARMANIN, annonce une réorganisation profonde du réseau territorial des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'horizon 2022. Pour la Charente, ces évolutions, traduites dans un projet de cartographie, esquissent une présence de ces services dans 24 communes, soit 9 de plus qu'à l'heure actuelle.

A cette profonde transformation géographique s'associe celle des modalités d'exercice des métiers de la DGFIP. A l'aune des évolutions des usages, les trésoreries telles qu'on les connaît aujourd'hui évolueraient vers deux types de structures différentes : des services de gestion comptable, d'une part, et, d'autre part, des missions de conseil aux collectivités territoriales.

Parallèlement, et dans le respect de l'objectif gouvernemental d'améliorer l'accessibilité des services au public, des accueils de proximité seraient développés. Ces « points de contact » pourraient être déployés dans les actuelles Maisons de Service Aux Publics (MSAP), reconverties demain en maisons « France Service », ou dans des bureaux de Poste voire des mairies.

Le Département de la Charente rappelle combien il s'est systématiquement opposé aux décisions unilatérales de l'Etat de fermer les trésoreries de proximité et au financement par les collectivités de services aux particuliers sans contrepartie négociée préalablement.

Le Département estime que le projet, en l'état, mérite une discussion approfondie et appelle plusieurs éclaircissements sur certaines de ses dispositions afférentes, notamment au transfert de responsabilités y compris financières, qui semblent s'amorcer vers les collectivités territoriales. A cet égard, notamment, l'instauration de points de contacts dans les MSAP doit être précisément définie, comme le soutien financier en investissement et en fonctionnement que cette évolution impose.

La nécessaire modernisation des services publics est un fait. Elle ne doit toutefois, pas s'établir en opposition avec la présence territoriale que le Département souhaite pérenne, à l'instar des citoyens, nombreux, ni au détriment des collectivités territoriales dont les ressources demeurent contraintes.

Nous nous opposons à toute fermeture sèche.

Le Président,  
François BONNEAU

